

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 12 Septembre 2024

❖ **Séance du 12/09/2024**

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h00 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 05/09/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

❖ **Etai^{ent} présents** : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, Alain LCHAT, Christian BAUGROS, René NOAILLY, Jérôme BONNARD, Roger JULIAN, Pascal FOREST

❖ **Etait excusée** : Stéphanie DORVIDAL

●○○○○○○○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19/07/2024 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○○○○○○

❖ **Points à l'ordre du jour**

➤ **Délibération portant sur l'inscription de la commune en zone de revitalisation rurale**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1466G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France Ruralité Revitalisation. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466G du CGI.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur les demandes de subvention aux associations**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier les demandes de subventions reçues en mairie.

Après avoir analysé chaque dossier, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

- AMF TELETHON : REJETEE
- COMITE DES FETES DE MERLE : 500€

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la révision des indemnités des élus**

Le conseil municipal a, à la demande du maire et par délibération n°DE_2020_06_02 du 3 juin 2020, fixé pour celui-ci et les adjoints une indemnité inférieure au barème.

Vu la demande du Maire de Merle Leignec de fixer pour celui-ci et ses adjoints des indemnités de fonction à hauteur du barème légal maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 01/10/2024 :

- Maire : 25.50%
- Adjoints : 9.90%

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le tarif du snack pour la fête du camping**

Dans le cadre de la fête annuelle du camping il sera proposé un panier snack à emporter. Le Maire propose de fixer à 12€ le prix du panier.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité le tarif proposé.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur les tarifs du camping pour 2025**

Le Maire présente le bilan du camping pour la saison 2024

Pour 2025 il est proposé de revoir les tarifs comme suit :

RESIDENTS		Emplacement 2025	Prix du KW
CARAVANE	SANS ASSAINISSEMENT	757€	0.22 ct
	AVEC ASSAINISSEMENT	973€	0.22 ct
MOBILE HIOME	SANS ASSAINISSEMENT	820€	0.22 ct
	AVEC ASSAINISSEMENT	1027€	0.22 ct
GARAGE MORT	forfait mensuel de novembre à mars	35€	

Facturation d'un forfait minimum de 200kw

Forfait élec = 7kw par jour / 2 week-end par mois soit 28j = 196kw

PASSAGE		2025 AVRIL MAI JUIN SEPT OCT	2025 JUILLET AOÛT	2025 1er AVRIL au 30 OCT
MOBIL HOME 4 PERS	1 SEM	255	355€	
	2 SEM	460€	640€	
	3 SEM	640€	865€	
	4 SEM	800€	1025€	
	1 NUIT	52€	65€	

MOBIL HOME 6 PERS	1 SEM	290€	415€	
	2 SEM	495€	750€	
	3 SEM	675€	910€	
	4 SEM	840€	1080€	
	1 NUIT	57€	72€	

MOBIL HOME PRESTIGE	1 SEM	400€	565€	
	Mini 2 NUITS	165€	195	
	Nuit Supp	80€	90€	
	Elec / kw	0.22€	0.22€	

CARAVANE	1 SEM			170€
	2 SEM			319€
	3 SEM			453€
	4 SEM			566€
	1 NUIT			34€
	1 NUIT randonneur			17.50€

EMPLACEMENT CAMPING CAR	1 NUIT			16€
EMPLACEMENT CARAVANE	1 NUIT			16€
EMPLACEMENT TENTE RANDONNEUR	1 NUIT			5€
EMPLACEMENT TENTE	1 NUIT PRIX EMPLACEMENT			7€
	1 NUIT PRIX + DE 15 ans			2€
	1 NUIT - de 15 ans			1€

ELECTRICITE MOBILE HOME (du 01/04 au 15/05 et du 15/09 au 31/10)	Par Semaine			15€
JETON MACHINE A LAVER				4€

FORFAIT MENAGE MOBILE HOME	4 places	50€
	6 places	50€
	Prestige	80€

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés pour la saison 2025.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la reprise de concessions au cimetière de Merle**

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la reprise, par la commune des huit concessions de champ commun dans le cimetière de Merle ainsi que sur la future implantation du champ commun. Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reprendre et remettre en service en tant que CHAMP COMMUN les concessions numéros 60 et 61
- De reprendre et remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions numéros : 57, 58, 59, 62, 63 et 64
- De désigner les concessions libres numéros : 50, 51 comme CHAMP COMMUN

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur des dons à la commune**

Vu l'offre de don de 1 000 € proposée par La Section du Cros, représentée par Michel ROLLY, pour participer à la réfection du lavoir du village

Le conseil municipal décide d'accepter le don et exprime sa profonde gratitude à la Section du Cros, représentée par Michel ROLLY pour sa générosité envers la commune.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Vu l'offre de don de 1 000 € proposée par La Section de Cubelle, représentée par Bernard MAREY, pour participer à la réfection du lavoir du village

Bernard MAREY et Christian BAUGROS, habitants de Cubelle, ne prennent pas part à la discussion, sortent pendant le débat et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal décide d'accepter le don et exprime sa profonde gratitude à la Section de Cubelle, représentée par Bernard MAREY pour sa générosité envers la commune.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant le déneigement pour l'hiver 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède des lames pour équiper des tracteurs qui procèdent aux déneigements des routes communales en cas de besoin et que suite à l'affichage aux panneaux, il n'y a pas eu de candidature nouvelle pour la saison 2024/2025. Néanmoins les agriculteurs intervenus l'hiver dernier acceptent une nouvelle mission pour cette année : M. MAREY Bernard et M. RONAT Mickaël,

M. MAREY, concerné par ces travaux ne prend pas part à la discussion, sort pendant le débat et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votant, valide le renouvellement du partenariat avec les mêmes agriculteurs qu'en 2024 avec un tarif horaire de 75€ HT/heure pour la prestation au déneigement.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

●○○○○○☐●○○○○○

Questions diverses

- La voirie forestière s'est fortement dégradée. Des devis seront demandés pour la reprise de cette voirie d'ici la fin de l'année
- Salle communale : l'estimation de l'avant-projet sommaire s'élève à 732 k€. Il faut rajouter une bâche car la bouche d'incendie n'est pas aux normes. Les demandes de subventions pourront désormais être lancées.
- Eclairage public : les lampes ont été changées pour des LED. Les bourgs ont été faits en dernier. Des réglages peuvent être faits.
- La porte de l'église de Leignecq sera sablée + pose d'un saturateur
- Prévoir l'achat de 3 tables de camping pour les lavoirs de Merle, Cubelle et Eclune
- Cimetières : un engazonnement est envisagé
- Petit patrimoine : continuer la restauration

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h45

